

Service Risques, Energie, Déchets
Pôle Risques Technologiques ICPE
Saint-Phy BP 54
97102 BASSE-TERRE Cedex

Les Abymes, le 8 AVR. 2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 15/02/2022

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

ESPACE SERVICES

Impasse J. Fournier
Z.I. de Jarry
97122 BAIE MAHAULT

Références : RED-PRT-IC-2022-151 b

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 15/02/2022 dans l'établissement ESPACE SERVICES implanté Impasse J. Fournier Z.I. de Jarry 97122 BAIE MAHAULT. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La DEAL Guadeloupe avait été saisie en 2020 par le Conservatoire du Littoral dans le cadre d'une occupation illégale de la société Espaces Services d'une parcelle du domaine public.

Une inspection effectuée en février 2020 a permis à l'inspection de constater une quantité très importante de déchets divers, stockés à la fois sur la parcelle du conservatoire du littoral (AK300) ainsi que sur les parcelles occupées par les activités des sociétés Caribéenne de Recyclage (activité ICPE exerçant une activité de transit et de traitement de déchets) et Espaces Services (activité non ICPE exerçant une activité de location de bennes et de transport de déchets).

La société Espaces Services avait donc fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 14 mai 2020.

Dans le cadre de la remise en état du site, de nombreuses réunions ont été effectuées en 2020 et en 2021 avec les exploitants de la Caribéenne de Recyclage, d'Espaces Services, du Conservatoire du Littoral et de la DEAL.

L'inspection a donc procédé le 15 février 2022 à un nouveau contrôle afin de constater de l'avancement des travaux de mise en conformité.

Rapport de l'inspection des installations classées
Propositions à l'issue de la visite

A l'issue de la visite d'inspection du 15/02/2022 de l'établissement ESPACE SERVICES implanté Impasse J. Fournier Z.I. de Jarry 97122 BAIE MAHAULT, les constats établis et explicités dans la partie "contexte et constats" du rapport amènent l'inspection des installations classées à ne pas formuler à Monsieur le Préfet de suites administratives.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- ESPACE SERVICES
- Impasse J. Fournier Z.I. de Jarry 97122 BAIE MAHAULT
- Code AIOT dans GUN : 0022100720
- Régime : Illégale Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED

La société Espaces Services est située à l'impasse Jean Fournier dans la zone industrielle de Jarry. Son activité porte sur la location de bennes de collecte et le transport de déchets.

Les sociétés voisines qui sont la Caribéenne de Recyclage (activité de transit et de traitement de déchets) ainsi qu'une activité de transport appartiennent toutes au même gérant, M. FAUTRA.

Les sociétés Espaces Services et Caribéenne de Recyclage occupent sans convention d'occupation temporaire (COT) une parcelle (AK300) appartenant au Conservatoire du littoral. Un plan en annexe du présent rapport localise les deux activités, ainsi que leur situation par rapport à la parcelle dont la gestion relève du Conservatoire du Littoral.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Situation administrative	AP de Mise en Demeure du 14/05/2020, article 1	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

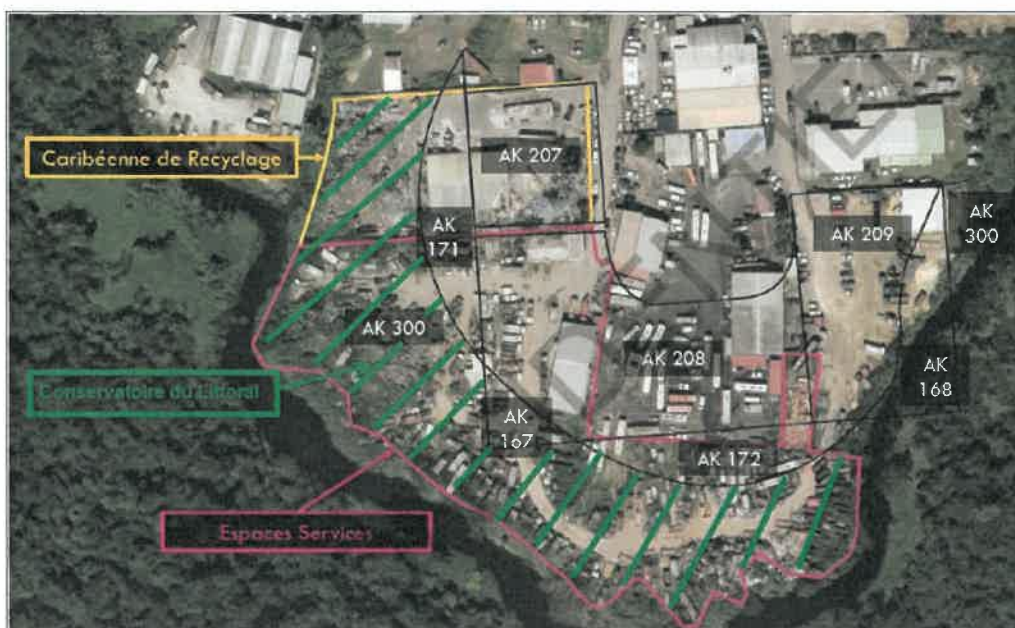
Considérant de l'ampleur des travaux déjà exécutés par l'évacuation des déchets et la régularisation en cours des déchets de palettes existants pour une extension de l'activité de la Caribéenne de Recyclage, l'inspection n'envisage pas d'autres suites administratives à l'encontre de la société Espaces Services et propose de lever l'arrêté de mise en demeure du 14 mai 2020.

2-4) Fiches de constats

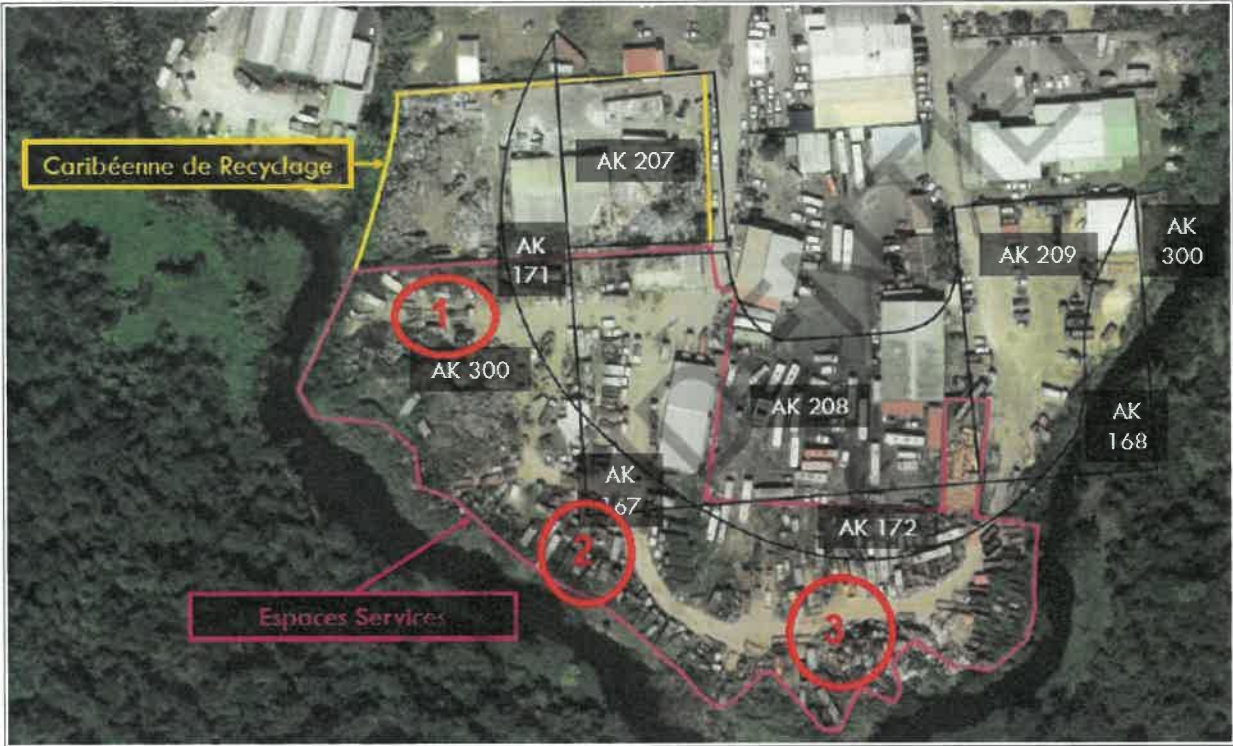
Nom du point de contrôle : Situation administrative

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 14/05/2020, article 1
Thème(s) : Situation administrative, Situation administrative
Prescription contrôlée : Régulariser la situation administrative soit: - en déposant un dossier de demande d'enregistrement à la DEAL Guadeloupe - en cessant ses activités et en procédant à la remise en état prévue à l'article L.512-1-6 [L.512-7-6 ou L.5412-12-1] du code de l'environnement.
Constats : Pour rappel, l'inspection avait constaté, lors de la précédente inspection, une quantité considérable de déchets (métaux, camions hors d'usage, palettes, déchets divers) sur les parcelles occupées par les sociétés de la Caribéenne de Recyclage (activité de transit et traitement de déchets, classée ICPE) et Espaces services (activité de location de bennes de collecte et de transport de déchets), ainsi que sur une parcelle (AK300) du conservatoire du littoral occupées illégalement par ces activités. L'inspection a constaté que, sur la zone d'emprise initialement occupée par Espaces Services, l'exploitant a pris les dispositions nécessaires afin d'éliminer tous les déchets présents. Seuls quelques tas de déchets de palettes broyées grossièrement et finement sont encore présents et sont liés directement à l'activité voisine de la Caribéenne de Recyclage. L'exploitant de Caribéenne de Recyclage et d'Espaces Service envisage une réorganisation complète de ses activités, en apportant un espace plus considérable pour l'activité de la Caribéenne de Recyclage. Cette modification fera d'ailleurs l'objet d'un nouveau dossier de demande d'autorisation en cours de réalisation par un bureau d'étude. Considérant l'ampleur des travaux déjà exécutés par l'évacuation des déchets et la régularisation en cours des déchets de palettes existants pour une extension de l'activité de la Caribéenne de Recyclage, l'inspection n'envisage pas d'autres suites administratives à l'encontre de la société Espaces Services.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

ANNEXE 1 – PLAN DE SITUATION



ANNEXE 2 – PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Prise de vue n°1 : Zone de stockage des palettes de bois

En février 2020	En février 2022

Prise de	hets de métaux
En 2020	En février 2022



Prise de vue n°3: Zone de stockage de déchets de métaux

En février
2020



En février 2022

